

# **Canon Center un guet-apens pour le personnel... Le paradis pour la direction !**

Le premier juillet 2002, date de la mise en place des Canon Centers Rhône Alpes et PACA, au regard de la loi, **tous les accords d'entreprises et conventions seront dénoncés de fait**, pour le personnel transféré. (Conventions collectives, 35 heures, congés, mutuelle / prévoyance, participation, etc.).

Dès la mise en place des Canon Centers, la conséquence du transfert du contrat de travail aura pour effet de faire **disparaître le Comité d'Entreprise, les délégués du personnel et tous les élus perdront leur mandat**. Quel paradis pour la direction !

D'un coup de baguette magique, les salariés seront privés de tout leur patrimoine social acquis depuis plus de 25 ans chez Canon France les plaçant d'ores et déjà dans un contexte précaire.

Si pour les salariés la création des Canon Centers a des conséquences graves sur leur contrat de travail, la direction de Canon n'en tire que des bénéfices puisqu'elle **reste maîtresse de ces structures** et évite un grand nombre de contraintes légales. Notamment procéder à des modifications de contrat de travail ou de licenciements sans plan social.

La direction en indiquant aux salariés qu'elle transfère le contrat de travail en l'état ainsi que les garanties collectives **ne fait qu'appliquer la loi ; cela ne constitue en aucun cas une garantie et un engagement que les P.-D.G. des Canon Centers (salariés Canon) devront obligatoirement respecter !**

D'ailleurs, contrairement à ce que la direction annonçait, elle refuse aujourd'hui d'apporter des garanties sur ce point ou que les salariés puissent continuer à bénéficier des attributions du Comité d'Entreprise.

**Cette conspiration va concerner, à plus ou moins long terme tout le personnel !**

Après la Province, ce sera au personnel de l'Île de France, d'Honfleur et comme bouquet final : le siège.

**N'accordons aucune confiance à la direction !**

Alors qu'elle s'était engagée à payer les indemnités de congés payés fin juin, elle prétexte un problème informatique pour retarder l'éventuel paiement, misant probablement sur le transfert des contrats de travail pour priver les ex-salariés Canon France de leur dû. Qui sera là pour revendiquer demain ?

Dans une conjoncture d'entreprise où les profits vont de records en records, grâce au personnel, Canon est leader sur ses marchés en France.

Ne laissons pas brader nos contrats de travail. **Face au mépris de nos dirigeants, rejetons la fatalité** et battons-nous pour le maintien de notre emploi et de notre contrat de travail Canon France.

**Commerciaux, Techniciens, administratifs de Province et de la région parisienne !  
Mobilisons-nous pour l'emploi et le maintien  
du contrat de travail Canon France**

**ARRET DE TRAVAIL – Tous dans l'action lundi 24 juin 2002  
Rassemblement dès 8 heures dans les agences et unités.**